

PROGRAMME IMPULSION

Année de concours : 2021-2022
Date limite (demande) : 29 avril 2021
Montant : 100 000 \$ maximum
Durée du financement : 1 an
Annonce des résultats : Juillet 2021

Le présent programme fait référence aux [Règles générales communes](#) (RGC) des Fonds de recherche du Québec (FRQ). Celles-ci s'appliquent à l'ensemble de la programmation des FRQ. Seules les conditions particulières visant le programme **IMPULSION** sont indiquées dans ce document et prévalent sur les [RGC](#).

Le lien menant vers le [Portfolio électronique](#) et les formulaires associés au présent concours sont disponibles sous l'onglet [Accès portails](#) du site Web. De plus amples renseignements sont disponibles dans la section À propos de [FRQnet](#). **Il est de l'entière responsabilité de la personne candidate de choisir le bon formulaire.** En cas d'erreur, le Fonds ne procédera à aucun transfert d'un programme ou d'un appel à proposition vers un autre et la demande sera déclarée non admissible.

Le Fonds requiert de joindre le [CV commun canadien](#) et exige de joindre un fichier PDF des Contributions détaillées dans le Portfolio électronique. **Attention : Vous devez vous assurer que tous les CV communs canadiens sont au format prescrit par le Fonds gestionnaire de l'appel de propositions ciblé.** Consulter le document [Normes de présentation des demandes - FRQNT](#) disponible dans la Boîte à outils du programme pour obtenir toutes les instructions de présentation.

UN DOSSIER DÉPOSÉ APRÈS LA DATE ET HEURE LIMITE DU CONCOURS, SOIT LE 29 AVRIL 2021 À 16 h, SERA DÉCLARÉ NON RECEVABLE PAR LE FONDS.

CONTEXTE

La pandémie de COVID-19 est venue transformer considérablement la vie des Québécoises et des Québécois. Les conséquences de cette crise sanitaire ont eu un impact sur plusieurs sphères de notre société, en venant notamment ébranler des piliers importants tels que l'économie et la santé financière. Afin de soutenir la sortie de pandémie, il importe de créer des initiatives concrètes qui appuieront les forces en recherche du Québec et contribueront à reconstruire l'économie. Dans cette optique, les trois Fonds de recherche du Québec s'associent en lançant le programme **IMPULSION**, lequel cible quatre domaines jugés prioritaires.

1- OBJECTIFS

Le programme **IMPULSION** a comme objectif principal la mise en place de conditions favorables et d'un environnement propice à la relance économique post-pandémique. Les projets financés devront permettre, à très court terme, de trouver des solutions à différentes problématiques sociétales ainsi que d'établir ou développer des liens de collaboration avec des organismes

Programme IMPULSION- Appui à la relance économique

communautaires, des entreprises privées ou tout milieu utilisateur au Québec, en vue de favoriser une appropriation rapide et adéquate de connaissances en réponse à leurs besoins spécifiques.

Le programme **IMPULSION** prévoit le déploiement de quatre appels de propositions visant à soutenir la réalisation de projets de recherche, à déploiement rapide, ancrés dans l'un des domaines suivants et gérés par l'un des Fonds de recherche du Québec :

1. Agroalimentaire (FRQNT)
2. Éducation (FRQSC)
3. Énergie verte (FRQNT)
4. Vieillesse (FRQS)

Les projets financés dans le cadre de ce programme devront :

- Investiguer une problématique de recherche arrimée aux besoins des organismes communautaires, des entreprises privées ou de tout milieu utilisateur en mettant à profit l'état actuel des connaissances;
- Générer des résultats et retombées à très court terme prenant la forme de solutions concrètes que les organismes communautaires, les entreprises privées ou tout milieu utilisateur pourront rapidement s'approprier;
- Créer une valeur ajoutée pour le Québec (amélioration des processus; optimisation des ressources; amélioration du bien-être; de l'inclusion; valorisation de la propriété intellectuelle; création ou soutien d'emplois, etc.).

DOMAINE DE RECHERCHE-AGROALIMENTAIRE

Le secteur bioalimentaire québécois est un domaine majeur pour assurer une forte reprise socio-économique post-pandémique. Le Québec vise à accroître son autonomie alimentaire et être résilient en matière de production, d'approvisionnement, de transformation et de distribution alimentaire. Le secteur bioalimentaire québécois doit amorcer la transition vers la durabilité de son agriculture, en se concentrant sur un accès équitable à des aliments sains et nutritifs, en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaire et en minimisant les impacts environnementaux de ses activités. L'innovation technologique est également primordiale de la production à la transformation alimentaire, en vue d'améliorer la sécurité sur le lieu de travail, l'autonomie, la sécurité des chaînes d'approvisionnement, la gestion des données massives et la décarbonisation.

Le secteur bioalimentaire étant complexe, la contribution des parties prenantes sera essentielle pour garantir des résultats rapides pour une économie alimentaire plus propre et plus autonome.

Les thématiques de recherche suivantes seront priorisées :

- Autonomie et sécurité alimentaire
- Développement de produits sains, nutritifs et à haute valeur ajoutée
- Innovation technologique, y compris l'automatisation et la robotique
- Santé et sécurité au travail
- Réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne (de la production à la transformation).

2- CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'équipe doit être composée d'un minimum de 3 personnes soit :

- Une chercheuse ou un chercheur principal répondant aux statuts 1, 2 ou 3* des [RGC](#)
- Une cochercheuse ou un cochercheur répondant aux statuts 1, 2 ou 3* des [RGC](#)
- Une cochercheuse ou un cochercheur représentant un milieu utilisateur et répondant aux statuts 4a), 4b) ou 4c) des [RGC](#)

*Dans le cadre de cet appel à proposition, le chercheur ou la chercheuse de collège (statut 3) relevant des secteurs nature et technologies peut détenir un doctorat ou une maîtrise ou s'être vu reconnaître l'équivalence de l'un ou l'autre de ces diplômes par une université québécoise. Il ou elle doit avoir l'autonomie professionnelle nécessaire pour diriger des projets de recherche et encadrer des étudiants ou des étudiantes.

L'inclusion de chercheurs et chercheuses en début de carrière (moins de 5 ans en poste au 01 janvier 2016) sera considéré comme un atout.

Une personne ne peut endosser le rôle de chercheuse ou de chercheur principal que pour une seule proposition soumise dans le cadre du programme **IMPULSION**, tous domaines confondus (Agroalimentaire, Éducation, Énergie verte, et Vieillesse). Il n'y a en revanche pas de limite de participation pour les personnes qui souhaitent rejoindre plusieurs propositions à titre de cochercheuses ou de cochercheurs.

D'autres personnes peuvent s'ajouter à l'équipe, sans aucune restriction sur le nombre :

- **Cochercheuses et cochercheurs** : statuts 1, 2, 3, 4a), 4b), 4c) et 4d) tel que défini dans les [RGC](#).
- **Collaboratrice ou collaborateur** : Toute personne répondant à l'un ou l'autre des quatre statuts en recherche prévus aux [RGC](#). Toutefois, les personnes répondant aux statuts en formation tels que définis par les [RGC](#) (page 8) ne sont pas admissibles à ce rôle.

Le rôle et le statut en recherche de chaque membre de l'équipe doivent être bien définis dans les documents soumis pour évaluation. Tous les membres de l'équipe doivent démontrer de manière adéquate qu'ils collaboreront activement au projet proposé et préciser leur niveau d'implication dans l'équipe. L'implication des milieux utilisateurs doit aussi être précisée.

Les Fonds de recherche encouragent fortement la collaboration de chercheuses et chercheurs ayant des expertises dans différents secteurs de recherche.

3- CONSTITUTION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT ET PIÈCES REQUISES

Le formulaire est disponible exclusivement à partir d'un Portfolio électronique FRQNT pour les appels de propositions en agroalimentaire et énergie verte, d'un Portfolio électronique

FRQSC pour l'appel de proposition en éducation et d'un Portfolio électronique FRQS pour l'appel de proposition vieillissement.

Comme indiqué dans les [RGC](#), le formulaire peut être complété en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent obligatoirement être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par les Fonds.

Seuls les formulaires rendus disponibles dans FRQnet, complétés et transmis via cette plateforme sont acceptés. Toute page excédentaire en regard du nombre maximal autorisé dans une des sections de la demande est retirée du dossier soumis à l'évaluation. Aucun document joint au dossier, mais non exigé dans les présentes règles n'est transmis au comité d'évaluation. Aucun document transmis après la date limite du concours n'est considéré. Les Fonds se réservent le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents et de toutes les informations fournies dans la demande auprès des autorités concernées.

Les pièces requises sont les suivantes :

- Formulaire de demande électronique incluant les onglets:
 - Description du projet : description en lien avec les critères d'évaluation (6 pages maximum)
 - Dégagement – collègues : identification des membres de l'équipe visés et justification du dégagement de la tâche d'enseignement (1 page)
 - Budget : une justification des dépenses prévues (2 pages)
 - Autres documents :
 - A. Une lettre de la direction du département clinique ou du doyen ou de la doyenne de la faculté, pour une chercheuse clinicienne ou un chercheur clinicien, précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques de la personne présentant une demande pour réaliser le projet de recherche, le cas échéant;
 - B. CV commun canadien de la chercheuse ou du chercheur de statut 4 a) dans le format du Fonds gestionnaire de l'appel de propositions ciblé plus les contributions détaillées dans le format d'un des Fonds;
 - C. CV abrégé de 2 pages pour les cochercheuses et cochercheurs de statut 4b), 4c) et 4d).
- CV commun canadien de la chercheuse principale ou du chercheur principal ainsi que pour tous les autres membres de l'équipe, sauf pour les personnes de statut 4b), 4c) et 4d)
- Contributions détaillées de tous les membres de l'équipe, sauf pour les cochercheurs et cochercheuses des statuts 4b), 4c) et 4d)

Les personnes de statut 4a) devront acheminer leurs CCV et leurs contributions détaillées en format PDF au chercheur principal ou à la chercheuse principale. Les personnes de statut 4b), c) et d)

Programme IMPULSION- Appui à la relance économique

devront acheminer un CV abrégé de deux pages en format PDF au chercheur principal ou à la chercheuse principale.

IMPORTANT

Le CV commun canadien doit être rempli dans la version du Fonds gestionnaire de l'appel de propositions ciblé pour tous les membres de l'équipe ayant un statut 1, 2 ou 3 ainsi qu'être actualisé dans les 12 mois précédant la date limite du concours. Le fichier des « Contributions détaillées » doit être complété selon le format d'un des Fonds et joint à la demande, dans la section appropriée du Portfolio du Fonds gestionnaire. Pour plus de détails, voir le document Préparer un CV pour les Fonds disponible dans la Boîte à outils du programme. Veuillez noter que si vous devez modifier le format de votre CV (changement de Fonds), la modification doit être faite **un minimum de 24h avant la date limite** sans quoi vous ne pourrez pas transmettre votre demande.

Pour s'assurer qu'il soit bien transmis au FRQNT, le fichier des « Contributions détaillées » des membres de l'équipe doit être sauvegardé en format .PDF et joint dans le Portail FRQnet du FRQNT sous la rubrique CV commun canadien.

Chaque cochercheur ou cochercheuse doit donner son consentement à figurer dans la composition de l'équipe, avant la date limite de l'établissement gestionnaire, le cas échéant, sans quoi le formulaire ne pourra être transmis. Les cochercheurs et cochercheuses qui n'ont pas encore de compte FRQnet sont invités à suivre la procédure « création de compte FRQnet » disponible dans la Boîte à outils.

4- ÉVALUATION DES DEMANDES

Comme indiqué dans les [RGC](#) (section 4), les Fonds reçoivent les demandes de financement, en évaluent l'admissibilité et en confient l'évaluation scientifique à des comités formés à cette fin. Ils peuvent recourir également, au besoin, à des expertises externes. Toutes ces personnes peuvent provenir du Québec, du Canada ou de l'international.

Pour être recommandée pour financement, une demande doit obtenir **une note globale minimale de 70%**.

Programme IMPULSION- Appui à la relance économique

Les demandes sont évaluées selon les critères, les sous-critères et les pondérations suivants :

Critères	Pondération
Projet <ul style="list-style-type: none"> • Capacité du projet à répondre adéquatement et de façon novatrice au(x) besoin(s) identifié(s) par les milieux utilisateurs ciblés • Clarté de la problématique investiguée et rigueur méthodologique • Faisabilité et réalisme de l'échéancier 	25
Équipe <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et complémentarité des compétences et réalisations présentes au sein de l'équipe, en lien avec le projet • Capacité de l'équipe à collaborer avec les organismes communautaires, les entreprises privées ou tout autre milieu utilisateur • Intégration de la relève étudiante, incluant les postdoctorantes et postdoctorants 	25
Retombées à court terme <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'applicabilité de la solution ou approche proposée et importance des retombées potentielles pour les milieux utilisateurs • Efficience de la stratégie anticipée de mobilisation des connaissances et de transfert vers les milieux concernés et capacité à favoriser l'appropriation des solutions développées découlant du projet • Contribution concrète du projet à la relance économique post-pandémie notamment par la création de valeur 	50

Une attention particulière sera portée par les membres du comité d'évaluation à la pertinence des projets soumis en lien avec les objectifs et thématiques spécifiques liées aux domaines du programme et à leurs retombées à très court terme.

5- DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le financement proposé est d'une durée d'un (1) an, sans possibilité de prolongation.

Type de financement	Budget maximum par projet (incluant les FIR)	Durée
Projet de recherche	100 000 \$*	1 an
Nombre maximum de projets financés dans chacun des domaines de recherche	5	
Enveloppe budgétaire totale des 4 appels (Énergie verte, Agroalimentaire, Vieillesse, Éducation)	2 000 000 \$	

*Les montants indiqués peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis, en fonction notamment des crédits rendus disponibles pour ce programme.

Programme IMPULSION- Appui à la relance économique

Veillez-vous référer à la section 8 des [RGC](#) pour les dépenses admissibles. Dans le cadre du programme IMPULSION, les Frais indirects de recherche (FIR) seront considérés comme une dépense admissible, selon la ventilation ci-dessous :

Statut de la chercheuse principale ou chercheur principal	Montant maximum pour la subvention	Montant maximum pour les FIR**
Statut 1 ou 2	78 740 \$	21 260 \$
Statut 3	100 000 \$	0 \$***

**Les FIR représentent 27% du montant total de la subvention

*** Les FIR ne sont pas une dépense admissible pour les chercheuses principales et chercheurs principaux ayant le statut 3.

Modalités pour soutien salarial aux chercheurs et chercheuses de collège de statut 3 des CCTT et admissibles n'ayant pas de tâche d'enseignement

Un montant de la subvention accordée par le FRQNT peut servir pour du **soutien salarial** aux chercheurs et chercheuses de collège membres de l'équipe et n'ayant pas de tâche d'enseignement. **Ce montant doit être inscrit dans le budget et pourra être transféré par l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale** directement à l'établissement collégial ou au collège auquel est affilié le CCTT dans le cas d'un chercheur ou d'une chercheuse de CCTT.

Montant SUPPLÉMENTAIRE pour les chercheurs et les chercheuses de collège de statut 3 admissibles ayant une tâche d'enseignement (dégagement – collèges)

Pour **chaque chercheur ou chercheuse de collèges membre de l'équipe de recherche et ayant une tâche d'enseignement**, un montant additionnel maximal de 10 000 \$ sera versé directement à l'établissement collégial pour compenser la partie du salaire vouée au dégagement de la tâche d'enseignement.

6- SUIVI ET REDDITION

Conformément aux articles 6.2 et 7.1 des [RGC](#), la personne titulaire d'un octroi est tenue d'approuver les rapports financiers annuels produits par l'établissement gestionnaire de son octroi dans les trois mois suivant la fin de l'exercice financier des Fonds du 31 mars de chaque année, soit avant le 30 juin.

En acceptant un octroi, la personne titulaire s'engage à soumettre un rapport scientifique. Les modalités de reddition ainsi que le contenu du rapport seront précisées dans la lettre d'octroi.

Les FRQ pourront utiliser le rapport scientifique à des fins de reproduction, d'adaptation, de publication, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, dans le respect du droit d'auteur et uniquement à des fins non commerciales.

Programme IMPULSION- Appui à la relance économique

Les personnes titulaires d'une subvention doivent indiquer, dans tout communiqué, rapport, article ou communication que la recherche a été financée par les FRQ.

7-ANNONCE DES RÉSULTATS

Les octrois consentis par les FRQ sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions des conseils d'administration des FRQ. Ils peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

Pour toute information concernant les résultats du concours, consultez la personne responsable du programme ou le site Web du Fonds.

8- AUTRE PRÉCISION : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En plus de l'article 5.6 des RGC concernant la propriété intellectuelle, les éléments et précisions suivants doivent être considérés :

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle—Les FRQ reconnaissent les droits de la personne titulaire d'octroi et de son établissement gestionnaire sur la propriété intellectuelle des travaux de recherche incluant: les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires, le rapport d'étape, le rapport scientifique, le rapport final et les résultats de recherche, sous quelque forme que ce soit, découlant des travaux financés dans le cadre du programme ([RGC](#), article 5.6).

Partage des droits de propriété intellectuelle et des droits d'exploitation—Le partage des droits doit respecter les principes définis par le gouvernement du Québec dans le Plan d'action: gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (MRST, 2002) et les RGC.

Adhésion—Les chercheurs et chercheuses financées dans le cadre de ce programme doivent adhérer aux pratiques en vigueur dans leur établissement. Les membres et partenaires des équipes sont également tenus de s'y conformer. De ce fait, les chercheurs, les chercheuses et leurs établissements négocieront avec les partenaires des clauses de propriété intellectuelle qui respectent les principes fondamentaux énoncés dans le Plan et les RGC en matière de propriété intellectuelle.

Droit des FRQ concernant l'utilisation des travaux de recherche—Toute demande relative à l'utilisation des travaux de recherche, notamment à des fins de reproduction, de traduction, d'exécution ou de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux personnes titulaires d'octrois ou à leur établissement. Ces derniers doivent tenir compte de leurs obligations, notamment en matière de protection des participants et des participantes à la recherche, ou encore du respect des politiques de propriété intellectuelle applicables aux travaux de recherche.

9-PERSONNE À CONTACTER POUR CE PROGRAMME

Margaux Gourdal

Responsable de programmes

Programme IMPULSION

418 643-8560, poste 3327

Margaux.Gourdal@frq.gouv.qc.ca